

N/REF : 9/09/2024 15H50 C:000053 I:02526
V/REF : AC/C00462
V/Email reçu le Lundi 09/09/2024 a 15H50

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. VSV
IMMEUBLE : VARSOVIE -VSV
1-4, SQUARE DE VARSOVIE
.
35200 RENNES

Rennes, le 24 Septembre 2024

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 3 VARSOVIE - MR MEVEL 06 16 54 18 49
LOGEMENT N° 007436, PORTE N°36, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE SUR WC AU NIVEAU DE LA PIPE
Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DEPOSE WC
DÉPOSE JOINT DE PIPE WC DEFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN JOINT DE PIPE WC
REPOSE WC
RACCORDEMENT WC
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BON ETANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 16/09/24 a 11H28 Mme A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS067-Réfection joint	emboît.sur col.Eu	1	80,97
				80,97
		TOTAL H.T.		80,97
		T.V.A. a 10,00%		8,09
		TOTAL T.T.C.En EURO		89,06

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.